

FICHEtrement utile !

RÉTRO PLANNING ÉLECTIONS – 15 et 22 mars 2026

N
O
V
E
M
B
R
E

- Classer au dossier le [décret n°2025-848](#) fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires.
 - Classer au dossier l'arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges au sein des EPCI et leur répartition par commune membre (*pour les communes de -1000 hab., les conseillers communautaires seront désignés suivant l'ordre du tableau du conseil municipal*)
 - Commande de Code électoral 2026 (ou téléchargeable sur Légifrance)
 - **Vérifier** l'état des urnes, leur nombre en fonction du nombre de bureaux de vote, leur bon fonctionnement et leur conformité à la réglementation.
 - **Communiquer** aux agents techniques pour inscription sur leur planning dates élections, vérification des fourreaux pour installation panneaux électoraux, vérification nombre et état isolements.
- Bien vérifier, si le(s) Bureau(x) de vote est/sont installé(s) dans une salle locative, que cette dernière n'est pas louée à la date des élections.
- **Bulletin municipal** commune de -1 000 habitants : information spécifique scrutin de liste et fin du panachage ! -> [modèle article bulletin municipal si nécessaire](#)

Au plus tard entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025, réunir la commission de contrôle des listes électorales si elle n'a pas été réunie courant 2025. ➡ [fiche EL commission de contrôle](#)

Adresser les avis de radiations et attendre délai avant la notification définitive de radiation.
Documents à conserver précieusement dans le dossier. ➡ [fiche EL radiation](#)

D
E
C
E
M
B
R
E

AU DERNIER CONSEIL, établir la [liste des permanences des conseillers municipaux](#) pour les 15 ET 22 mars 2026.

- Etat des stocks d'enveloppes par couleur. Vérifier qu'elles soient toutes du même bain (pas de différence flagrante d'une même couleur ou de marque) en attendant que la Préfecture valide le choix de couleur et procède à l'appel de commande si nécessaire ➡ [Maire-info du 10.11.2025](#)
- Etat des stocks pour commande si nécessaire de plaques « cartes électorales »
- **Envoi des courriers de sollicitation aux scrutateurs et assesseurs** aux 2 dates des élections : **attention**, les agents communaux désignés assesseurs dès lors qu'ils sont électeurs du département ne sont plus rémunérés.

J
A
N
V

- Préparation et vérification du matériel électoral dans une caisse (ou autre) avec les affiches à apposer en intérieur (affiches électorales) et extérieur du Bureau de vote (affiche Bureau de vote et fléchage si nécessaire).
- **Affichage de la convocation** des électeurs aux élections municipales

4 février 2026 : date limite d'inscription en ligne.

6 février 2026 : date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie (**privilégiez l'inscripton en ligne !**)

F
E
V
R
I
E
R

Commission de contrôle obligatoirement entre le 24ème et le 21ème jour précédant l'élection.

Soit entre le jeudi **19 février** et le dimanche **22 février 2026**

Affichage dès le lendemain du tableau des inscriptions/radiations

- Impression et envoi des cartes électorales pour les nouveaux inscrits et inscrits d'office.
- **26 février 2026 - 18h** : date limite dépôt des déclarations de candidatures
- **Mise en place des panneaux d'affichage** ➡ [circulaire affichage électoral 301225](#)

E
L
E
C
T
I
O
N
S

2 mars 2026 : début de la campagne électorale officielle

10 mars 2026 : fin des inscriptions dérogatoires

Communes - 1000 habitants : rappel fin du panachage ➡ [modèle flyer](#)

A réception des bulletins de vote : **vérifier** leur nombre et leur état.

- Installer sur le téléphone du président du Bureau de vote l'application ELIRE permettant de vérifier les inscrits sur la liste électorale.

10 mars 2026 (J moins 5) : imprimer les tableaux des mouvements à ajouter à la dernière liste électorale arrêtée.

- Vérifier et mettre à jour jusqu'au jour J les procurations.
- Impression de la liste d'émargement et de la liste électorale définitive (*attention au délai de mise à disposition*)

12 mars 2026 18h : date limite de notification au maire par les candidats du nom de leurs assesseurs, délégués et suppléants pour la tenue des bureaux de vote.

13 mars au plus tard communes de + 2500 hab. : réception des bulletins de vote. Appeler la Préfecture si non reçu.

13 mars 2026 minuit : fin de la campagne électorale.

- Installation du ou des Bureaux de vote, des isolements, poubelles, apposition des affiches obligatoires, etc.
- **Impression** du tableau des procurations, de la liste des cartes électeurs non retirées avec PV préparé.
- **CHECK-LIST** ➡ [fiche](#)

14 mars 12 heures communes - 2500 hab. : réception des bulletins de vote (veille du scrutin) ou dépôt le jour du scrutin, même si les opérations de vote ont commencé.

- Si possible, vérifier les dernières procurations transmises la veille ou le matin-même
- **Installer** les bulletins dans l'ordre de l'affichage des listes et posés dans le sens de circulation de l'électeur (**SUIVRE L'ARRÊTE OFFICIEL**).
- **Installer** les enveloppes.



A l'heure, ouvrir le Bureau de vote.



<https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Comment-voter/Fonctionnement-d-un-bureau-de-vote>

Au plus tôt 20 mars et **au plus tard** 22 mars 2026 : installation Conseil municipal s'il n'y a qu'un seul tour. Election du maire, détermination du nombre d'adjoints et élection adjoints.

2^{ème} TOUR

16 mars 2026 : ouverture dépôt des candidatures pour le second tour

17 mars 2026 18h : date limite de dépôt des candidatures

20 mars 2026 : réception des bulletins de vote. Alerte la Préfecture si non reçu mais possibilité de dépôt jusqu'au jour même du scrutin.

21 mars 2026 0h : clôture campagne électorale du second tour

Reprendre étapes du mois de mars pour vérifications et impressions.

22 mars 2026 : 2^{ème} tour des élections municipales

Au plus tôt 27 mars et **au plus tard** 29 mars 2026 : installation Conseil municipal après 2^{ème} tour. Election du maire, détermination du nombre d'adjoints et élection adjoints.

Au plus tard 17 avril 26 : installation du conseil communautaire si tous les élus amenés à y siéger ont été élus au 1^{er} tour.

Au plus tard 24 avril 26 : installation du conseil communautaire.